

## ARRÊTÉ DU MAIRE ST284RP2024

<u>Objet</u>: Numérotation Allée Jacques PRÉVERT (Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales, Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

## ARRÊTÉ

## ARTICLE I:

La nouvelle adresse est attribuée sur l'allée Jacques PRÉVERT

N° de parcelles	Nom de la rue	N° de la rue
AT 89	allée Jacques PRÉVERT	3

## ARTICLE II:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDMIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais, le 26 août 2024 Serge BÉRARD, le Maire,

Par délégation Sébastien FF Adjoint au Maire

Mise en ligne le :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS . 28 rue Général de Gaulle . 69530 Brignais . Tél. 04 78 05 15 11 contact@mairie-brignais.fr . www.brignais.com